

Le 13 décembre 2021

Changements apportés au Programme d'évaluation de l'expérience

Pour diffusion immédiate

Des changements entreront bientôt en vigueur concernant le Programme d'évaluation de l'expérience de la Commission des accidents du travail.

Le Programme d'évaluation de l'expérience offre un incitatif financier aux employeurs pour qu'ils investissent dans des programmes de sécurité et de prévention des incapacités de travail en ajustant les taux de cotisation en fonction de l'historique des coûts des sinistres.

Deux changements principaux sont apportés au Programme d'évaluation de l'expérience :

- Auparavant, le programme était limité aux employeurs qui avaient payé au moins 3 000 \$ en cotisations totales à la CAT sur trois ans. Nous incluons désormais tous les employeurs dans le Programme d'évaluation de l'expérience afin de promouvoir une culture de la sécurité dans les lieux de travail, grands ou petits.
- La surcharge maximale pour les employeurs a été rapprochée de celle des autres administrations en ajustant l'ordre dans lequel les étapes sont appliquées pour calculer leur ajustement annuel de taux.

Les nouvelles améliorations encourageront la sécurité et la prévention proactive de l'incapacité de travail, élargiront l'accès à davantage d'employeurs et verront un ajustement de la formule utilisée pour calculer les taux afin de limiter l'impact négatif sur les petits employeurs.

Ces changements sont le résultat d'un examen approfondi du programme afin de s'assurer qu'il est efficace, équitable et facile à comprendre. À la suite de cet examen, d'autres recommandations sont à l'étude et pourraient être introduites dans la prochaine phase.

Les changements susmentionnés apportés au Programme d'évaluation de l'expérience entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Pour en savoir plus, consultez la foire aux questions sur le [site Web de la CAT](#).

14, rue Weymouth, C. P. 757
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7L7
Téléphone : 902-368-5680
Sans frais au Canada atlantique : 1-800-237-5049
Télécopieur : 902-368-5696

Laura Steeves
Coordonnatrice des communications
Commission des accidents du travail de l'Î.-P.-É.
902-894-0362
lsteeves@wcb.pe.ca

14, rue Weymouth, C. P. 757
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7L7
Téléphone : 902-368-5680
Sans frais au Canada atlantique : 1-800-237-5049
Télécopieur : 902-368-5696